

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme PARNIERE, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : Mme DUPRAT

OBJET : DELIBERATION N° 2025/025 TER- ANNULE ET REMPLACE – ADOPTION
AVENANT MARCHE DE REHABILITATION DE LA SALLE BARTHOLDI

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal a nommé le 11 avril 2024 une maîtrise d'œuvre, concernant le projet de rénovation de la salle Bartholdi afin de procéder à la réalisation des plans, le dossier de consultation des entreprises et le suivi de ce chantier.

Madame la Maire informe le conseil municipal de la nécessité de compléter la mission de maîtrise d'œuvre dans la perspective d'un dépôt, avant le 30 juin 2025, de subvention au titre de l'appel à projet du conseil régional de nouvelle aquitaine : BBC effinergie.

- La mission confiée au titulaire du groupement INGEPOL est une mission technique comprenant :
 - - La réalisation d'une étude thermique complète avec réalisation d'une simulation thermique dynamique des températures intérieures qui déterminera le comportement thermique du bâtiment tout au long de l'année
 - La réalisation d'une simulation énergétique dynamique des consommations énergétiques ayant pour objectif de déterminer les consommations énergétiques du bâtiment selon les scénarios d'usages prédéfinis
- De compléter les études de conception en phase APD et PRO sur les aspects acoustiques le BET ACOUSTICDIA se verra confier une mission complémentaire :
 - - Bruits des équipements techniques : PAC, CTA
 - Correction acoustique de la salle polyvalente

Rémunération initiale :

Estimation provisoire initiale : 1.5 million d'euros HT

Montant totale de la rémunération de 200 075 HT

Nouvelle rémunération :

Estimation provision inchangée de 1.5 million d'euros HT

Mission d'études thermique : 4 500 euros HT

Mission d'études acoustiques : 4 800 euros HT

Soit une nouvelle rémunération de 209 375 HT

Montant de l'avenant en TTC : 11 160 euros

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la nécessité de compléter la mission de maîtrise d'œuvre
- **Autorise** la maire a signé l'avenant 01-2025 d'un montant de 11 160 euros TTC

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Fait en Mairie le 10 avril 2025.

**La Maire,
Françoise RIVET**

